



## SPANC : LA PRESTATION DE VIDANGE A REPRIS DU SERVICE

Mis en ligne le 07 juillet 2021

Erdre & Gesvres vous propose de faciliter vos démarches pour la vidange de votre installation d'assainissement non collectif, tout en réduisant son coût. Le principe est de regrouper les demandes d'entretien pour bénéficier d'un tarif plus intéressant avec une garantie sur la qualité de la prestation par le choix d'une entreprise agréée. Un service intéressant lorsque l'on sait qu'une vidange est préconisée tous les 3 ou 4 ans pour assurer la longévité de votre installation.

Depuis mai 2021, la Communauté de Communes a retenu l'entreprise ALZEO ENVIRONNEMENT, suite à un appel d'offres, pour collecter et traiter les matières de vidange de vos installations d'assainissement non collectif (fosse septiques, toutes eaux, microstation ...). La prestation sera de qualité et à prix fixe. Elle simplifiera vos démarches et vous apportera la garantie d'un professionnel, ce qui est d'ailleurs une obligation.

Si vous souhaitez procéder à la vidange de votre installation et connaître nos tarifs, vous pouvez aller sur le site [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) ou bien envoyer un mail à [spanc@cceg.fr](mailto:spanc@cceg.fr) ou encore contactez le SPANC au 02.28.02.01.05 (le matin, possibilité de laisser un message l'après-midi).



≡ RETOUR À LA LISTE





**Mairie d'Héric**

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

**Horaires :**

**Lundi - Mercredi - Vendredi**

9h-12h30 / 14h-17h30

**Mardi et Jeudi**

9h-12h30

**Samedi**

9h30-12h00